

République
Française

Département de
Saône-et-Loire

Arrondissement de
Chalon-sur-Saône

Commune de
JUGY

CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 21 AVRIL 2026

Compte rendu approuvé lors de la séance du 9 juin 2026.

Date de convocation : 17/04/2026
Quorum : 11 / 11
Nombre de suffrages exprimés : 11

Présents : Mme BIENFAIT Isabelle, Mme BOULY Julie, M. BRUNO François, Mme DESSAUGE Aurélie, Mme DUPONT Évelyne, Mme FRAGNE Stéphanie, M. GONTHIER Germain, M. LABARBE Pascal, M. LESAGE Sylvain, M. SIMON William et M. VAN DE WALLE Laurent.

Absente : /

Excusé(e)(s) : /

Pouvoirs : /

La séance est ouverte à 19H05 sous la présidence de Pascal LABARBE, maire.

M. Germain GONTHIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

M. Pascal LABARBE demande l'ajout de la désignation d'un représentant communal pour la Commission Locale des Charges Transférées de la Communauté de Commune au point n°2. Les membres du Conseil Municipal acceptent cet ajout à l'unanimité.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SÉANCE

Pascal LABARBE demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 31 mars 2026.

Mme Isabelle BIENFAIT demande des explications quant à la formulation du point 6 « orientations budgétaires ».

Après discussion, le compte-rendu est modifié en ce sens que « les membres du Conseil Municipal valideront le choix des travaux en fonction des prévisions budgétaires 2026 » au lieu de « valident le choix des travaux et prévisions budgétaires 2026 »

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité et signé par Pascal LABARBE, président de ladite séance, et M. Sylvain LESAGE, secrétaire de séance.

2 - REPRÉSENTANTS DU GIP ARNIA, CCID, CCLE, CLECT

ARNIA : Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle, qui a pour mission de déployer des outils et services mutualisés, de valoriser les données publiques, et de fournir du conseil et vous accompagner dans vos projets numériques.

La Commune utilise les services de mail sécurisé et de plateforme marchés publics.

Le Maire appelle à candidature pour désignation par arrêté du représentant de la commune au sein de l'ARNIA : Mme Isabelle BIENFAIT se porte volontaire.

CCID : Commission de Contrôle des Impôts Directs, qui formule un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties (article 1505 du CGI) et non bâties, nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance, et informe l'administration de tous les changements qu'elle a pu constater et qui n'ont pas été portés à la connaissance du service.

Le Maire appelle à candidature pour proposition auprès des services des impôts de son suppléant : M. William SIMON se porte volontaire.

La liste des candidats devra être complétée après avoir notamment contacté les membres du précédent mandat.

CCLE : Commission de Contrôle des Listes Électorales, qui vérifie la régularité de la liste électorale et des décisions du maire en la matière.

Le Maire appelle à candidature pour proposition auprès des services compétents d'un titulaire et d'un suppléant : Mme Julie BOULY se porte volontaire pour être titulaire, et Mme Stéphanie FRAGNE se porte volontaire pour être suppléante.

CLECT : Commission Locale des Charges Transférées de la Communauté de Commune Entre Saône et Grosne, qui évalue les transferts de charges entre les communes membres et l'intercommunalité, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation.

Le Maire appelle à candidature pour proposition auprès des services de la Communauté de Communes d'un suppléant, le Maire étant titulaire : M. François BRUNO se porte volontaire pour être suppléant.

3 – TAUX DES TAXES LOCALES 2026

Chaque année, l'assemblée délibérante est invitée à adopter les taux de fiscalité applicables sur le territoire de la collectivité pour ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de taxes locale pour l'année 2026.

4 – FMT 2025 et RODP 2026 reporté pour vérification avec le sydesl

La RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) est reversée par les opérateurs ENEDIS et ORANGE.

Le FMT (Fonds de Mutualisation Télécom) est géré par le SYDESL et correspond au produit de la RODP de l'année antérieure pour l'opérateur ORANGE.

Les données n'ayant pas été transmises par le SYDESL, les membres du Conseil Municipal conviennent qu'il est nécessaire de reporter cette délibération à la prochaine séance.

5 – CONTRIBUTION SIVOS 2026 :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour prévoir son équilibre budgétaire, le SIVOS inscrit en recettes de fonctionnement les participations demandées aux communes membres selon le calcul suivant :

COMMUNES	POP MUNICIPALE	NB ENFANTS 2024/2025
BOYER	719	47
JUGY	322	28
MANCEY	387	15
VERS	231	10
Communes ext	0	5
TOTAL	1659	105

Besoin budgétaire 2026 : 180 123,91 €

Coût par habitant : 54,00 €

Coût par élève : 901,00 €

Répartition calculée sur la base de 100 élèves : 50% au nombre d'habitants et 50% au nombre d'élèves

COMMUNES	MONTANT ANNUEL	PARTICIPATIONS TRIMESTRIELLES
BOYER	81 361 €	27 120 €
JUGY	42 698 €	14 233 €
MANCEY	34 518 €	11 506 €
VERS	21 546 €	7 182 €
	180 124 €	180 124 €

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de valider la participation 2026 pour le SIVOS pour un montant de 42 698 euros, qui sera demandée en trois fois.

6 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

11700 - JUGY -

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	26 367,93		-32 066,64		-5 698,71
Fonctionnement	29 071,57		37 636,90		66 708,47
TOTAL I	55 439,50		5 570,26		61 009,76
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	55 439,50		5 570,26		61 009,76

Le compte administratif fait apparaître :

Excédent de fonctionnement 2025 :	37 636,90 euros
Excédent de fonctionnement cumulé :	66 708,47 euros
Déficit d'investissement 2025 :	- 32 066,64 euros
Déficit d'investissement cumulé :	- 5 698,71 euros

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025, après vérification auprès de la Conseillère aux décideurs locaux de la Trésorerie Municipale du SGC de Chalon sur Saône, comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : excédent	66 708,47 euros
Affectation complémentaire en réserve (1068)	5 698,71 euros
Résultat reporté en fonctionnement (002)	61 009,76 euros
Résultat d'investissement reporté (001) : dépense	5 698,71 euros

7 - BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Pascal LABARBE, Maire de la Commune, a décidé à l'unanimité de voter les propositions nouvelles du Budget Primitif 2026.

<u>Investissement</u> :	Dépenses 80 325,48 € (dont 0 € de Restes à Réaliser)
	Recettes 80 325,48 € (dont 0 € de Restes à Réaliser)

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses 286 742,51 € (dont 0 € de Restes à Réaliser)
	Recettes 286 742,51 € (dont 0 € de Restes à Réaliser)

QUESTIONS DIVERSES :

Germain GONTHIER demande à ce que les horaires de l'éclairage soient vérifiés par les services du SYDESL.

=> Monsieur le Maire pose la question aux membres du Conseil Municipal sur la nécessité de modifier les horaires ou pas. L'assemblée s'accorde sur le fait de ne pas en voir l'utilité.

Évelyne DUPONT demande s'il peut être envisagé des panneaux d'information sur les animations dans la commune, aux entrées de la commune.

=> William SIMON explique que des panneaux sont installés ponctuellement par les associations lors des événements.

INFOS DIVERSES :

Décisions du Maire : Arrêtés de délégations du Maire

- **1er adjoint : Germain GONTHIER**

- **État civil** : à ce titre, il sera notamment en charge de la célébration des mariages, enregistrement des naissances et décès, délivrance d'actes.

- **Voirie et réseaux** : à ce titre, il sera notamment en charge de la gestion de l'entretien des routes, trottoirs, éclairage public, signalisation, gestion des parkings, et signature des arrêtés de voirie et de circulation.

- **2ème adjointe : Stéphanie FRAGNE**

- **Finances locales** : à ce titre, elle sera notamment en charge du suivi du budget, de la signature des devis des achats ponctuels de faible montant, ou en dessous des seuils des marchés publics.

- **3ème adjoint : François BRUNO**

- **Communication** : à ce titre, il sera notamment en charge de la gestion de l'application Intramuros et de l'édition du bulletin municipal.

- **Travaux** : à ce titre, il sera notamment en charge des actes préparatoires (lancement d'études, demande de devis, diagnostics ou consultations), du suivi et de l'exécution des travaux.

Séance levée à 20h45.

Liste des délibérations :

D2026-12 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 31 03 2026

D2026-13 REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE : CLECT

D2026-14 TAUX DES TAXES LOCALES 2026

D2026-15 CONTRIBUTION SIVOS 2026

D2026-16 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

D2026-17 BUDGET PRIMITIF 2026

Le président de séance

Pascal LABARBE

Le secrétaire de séance :

Germain GONTHIER